Le Ferréolien

DÉCEMBRE 2018 - numéro 6

Bulletin municipal de la commune de Saint-Forget

Sommaire

Radars pédagogiques ..... p. 2
Route des 17 tournants ..... p. 3
Chemin rural n°18 ..... p. 4
Travaux ..... p. 5
Conseil Municipal ..... p. 6
Préventions ..... p. 8
Animations à Saint-Forget ..... p. 10
Autres infos communales ..... p. 12
Infos pratiques ..... p. 12
La Racine, monnaie locale ..... p. 12
Dates à noter ..... p. 16
État civil ..... p. 16
La photo du Ferréolien ..... p. 16

Votre mairie

16 rue de la Mairie
78720 Saint-Forget

Ouverture au public :
lundi 9h à 12h, mercredi 14h à 18h,
vendredi 14h à 18h.

Tel : 01 30 52 50 55
Fax : 01 30 52 56 48

mairie-saint-forget@wanadoo.fr

www.saint-forget.fr

Le Ferréolien n°6

Bulletin municipal de Saint Forget
DÉCEMBRE 2018
Directeur de la publication : JL. Jannin
Rédaction & photos : commission Animation et Communication
Tirage : 250 exemplaires
Conception graphique : effet-immediat.com

Le mot du maire

L'année 2018 se termine par une bonne nouvelle.

Dans le dossier de la rue de la Mairie, je vous indiquais dans le Ferréolien de juin 2017 que, par jugement du 16 mars 2017, le tribunal administratif de Versailles rejetait les demandes de M. Dekeyne d'annulation de deux titres de recettes. Pour mémoire, dans le cadre du péril imminent de 2013, la commune avait effectué des travaux en lieu et place de M. Dekeyne, ce qui avait impliqué l'émission d'un titre de recette. De même en 2016, l'expert judiciaire avait demandé des travaux d'urgence que la commune avait effectués en lieu et place de M. Dekeyne et qui a également impliqué l'émission d'un titre de recette. M. Dekeyne avait fait appel de ce jugement, et par jugement du 23 novembre 2018, le tribunal administratif a confirmé le jugement de 2017. Ce jugement est une bonne nouvelle pour la commune qui oblige M. Dekeyne à rembourser les sommes avancées d'un montant de 120 000 €.

Le stationnement est un sujet compliqué sur la commune. Les places de stationnement sont limitées et nous devons compter sur le bon sens et le civisme de chacun. Saint Forget est une petite commune rurale et il ne paraîtrait pas logique, normal, justifié de n'autoriser le stationnement que sur des emplacements bien spécifiques. On observe quelquefois certaines voies de Saint Forget si encombrées que les services de sécurité ne pourraient pas accéder à des habitations en cas d'urgence. De même, régulièrement, le service de ramassage des bacs d'ordures ménagères se voit contraint à des manœuvres avec un risque d'accrochage. Le PLU (Plan Local d'Urbanisme) impose que chaque construction dispose de 2 places de parking privées… Essayons le bien vivre ensemble pour le respect de chacun.

> J'aurai le plaisir de vous retrouver pour les vœux du Maire qui auront lieu le **dimanche 6 janvier 2019 à 11h** à la salle communale du Mesnil Sevin.

En attendant, je vous souhaite à toutes et à tous de **joyeuses fêtes de Noël et de fin d'année.**

Votre Maire, Jean-Luc JANNIN

Sécurité | 4 radars pédagogiques installés

Durant le mois de septembre 2018, **4 radars pédagogiques ont été installés** sur la commune :

- **Rue des Grand Prés au Mesnil Sevin**
- **Rue St Laurent au Mesnil Sevin**
- **Route de Dampierre au Sablons**
- **Rue des Sources au Sablons**

Pour information, vous trouverez ci-contre et ci-dessous les relevés statistiques de ces radars sur les tranches de vitesse relevées et le nombre de véhicules correspondant.

Nous avons choisi une période de **7 jours du 11 novembre au 17 novembre 2018** qui correspond à une période hors vacances scolaires et après la réouverture des 17 tournants

Les radars sont équipés de 2 capteurs ce qui fait que les véhicules sont enregistrés dans les 2 sens même si l'affichage n'est visible que dans un seul sens.

Lorsque vous lisez « véhicules entrants », cela signifie que les relevés correspondent au sens des véhicules qui voient l'affichage.
Lorsque vous lisez « véhicules sortants », cela signifie que les relevés correspondent au sens des véhicules qui ne voient pas l'affichage. ■

Rue des Grand Prés au Mesnil Sevin

véhicules entrants

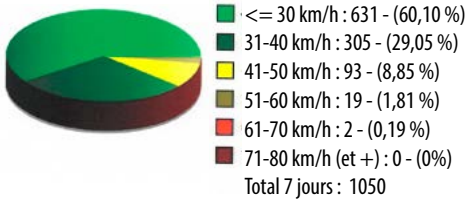

véhicules sortants

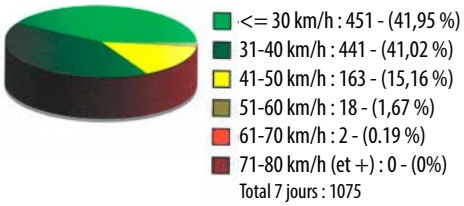

Rue St Laurent au Mesnil Sevin

véhicules entrants

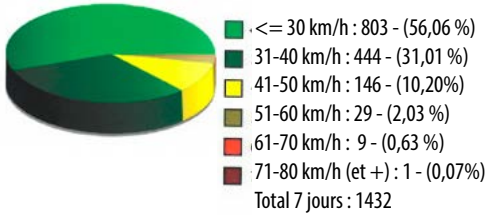

véhicules sortants

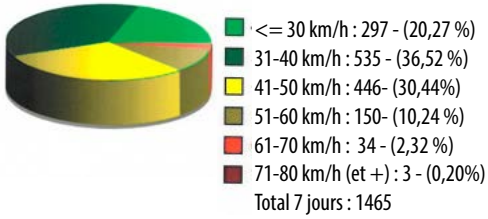

Route de Dampierre au Sablons

véhicules entrants

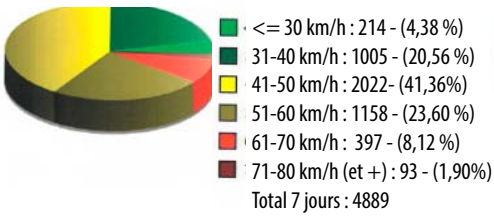

véhicules sortants

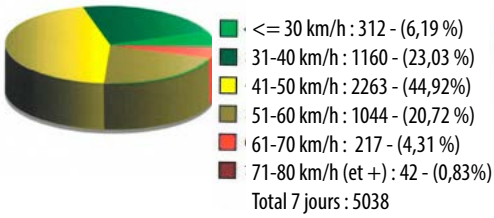

Rue des Sources au Sablons

véhicules entrants

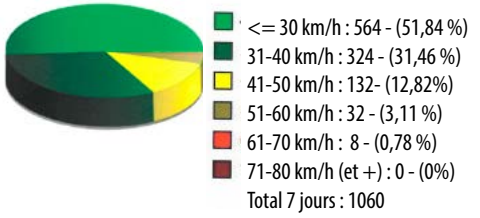

véhicules sortants

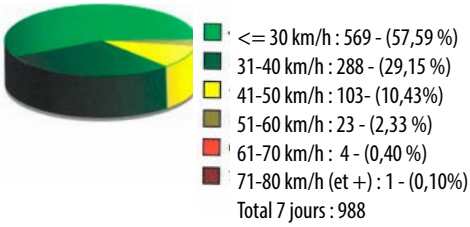

Travaux | La route des 17 tournants

La côte des 17 tournants sur la D91 a été fermée du 23 juillet au 26 octobre 2018 pour des travaux importants d'infrastructures.

Comme annoncé dans le Ferréolien de juin 2018, un affaissement de la voie était constaté depuis plusieurs années et nécessitait des travaux importants de soutènement.

Etant aux premières loges avec des travaux qui se déroulaient juste au-dessus de la mairie nous pouvons témoigner des moyens importants mis en œuvre pour la consolidation de cette route très fréquentée.

Tout d'abord ce sont des pieux en béton qui ont été posés sur une profondeur de 8 m, puis une poutre béton coulée sur toute la longueur de l'emprise des travaux soit environ 200m.

Cérémonie d'inauguration pour la réouverture de la route des 17 tournants, le 26 octobre
De gauche à droite : Alexandra Rosetti, Jean-Luc Jannin, Pierre Bédier, Guy Muller.

Puis la chaussée a été décaissée sur une profondeur de 3m pour refaire complètement la structure.

Les entreprises ont parfaitement tenu les délais et, comme prévu, la route a été réouverte le 26 octobre, après que le Président du département Pierre Bédier, en présence d'Alexandra Rosetti, conseillère départementale, de Guy Muller, conseiller départemental, du maire de Saint Forget et des communes avoisinantes, ait inauguré ce tronçon rénové.

En parallèle de ces travaux, la commune a profité de cette fermeture pour procéder à l'élagage et l'abattage des arbres dangereux situés sur les parcelles communales. ■

D'importants moyens mis en oeuvre :
mise en place de pieux en béton afin de renforcer l'acotement. le tout recouvert d'une semelle en béton, sur une longueur de 200 mètres.

Le chemin rural n°18

La commune recense plusieurs sentes rurales répertoriées dans un document « Etat de Reconnaissance des Chemins Ruraux ».

Ces chemins sont inaliénables c'est-à-dire non cessibles.

Un propriétaire ayant fait l'acquisition de parcelles boisées sur St Forget souhaiterait faire l'acquisition d'une partie du chemin rural n°18, répertorié, qui traverse ses parcelles afin d'obtenir un ensemble cohérent et pouvoir clôturer.

Le chemin rural N°18 est répertorié comme suit :

Sente de la Grand'Maison aux Sablons : Commence sur le chemin rural N°10 traverse les friches et les bois et descend au hameau des Sablons. Se termine sur le chemin de grande communication n°58. Longueur 850m, largeur, 1m.

Nous avons rencontré le propriétaire à qui nous avons expliqué que la commune ne souhaitait pas se séparer d'un bien patrimonial qui relie le plateau à la vallée.

De toute façon, juridiquement, la transaction ne pourrait être faite que sous forme d'une vente précédée d'une enquête publique et d'une délibération du Conseil Municipal.

Cependant cette partie de chemin n'est plus utilisée depuis de nombreuses années et est remplacée par un chemin situé au sud, en ligne de crête, en limite de propriété qui aboutit également à la Grand Maison.

Ce chemin se situe en domaine privé sur la parcelle du propriétaire demandeur.

Après discussion en commission travaux, dans un souci de simplicité et régularisation nous avons proposé au propriétaire :

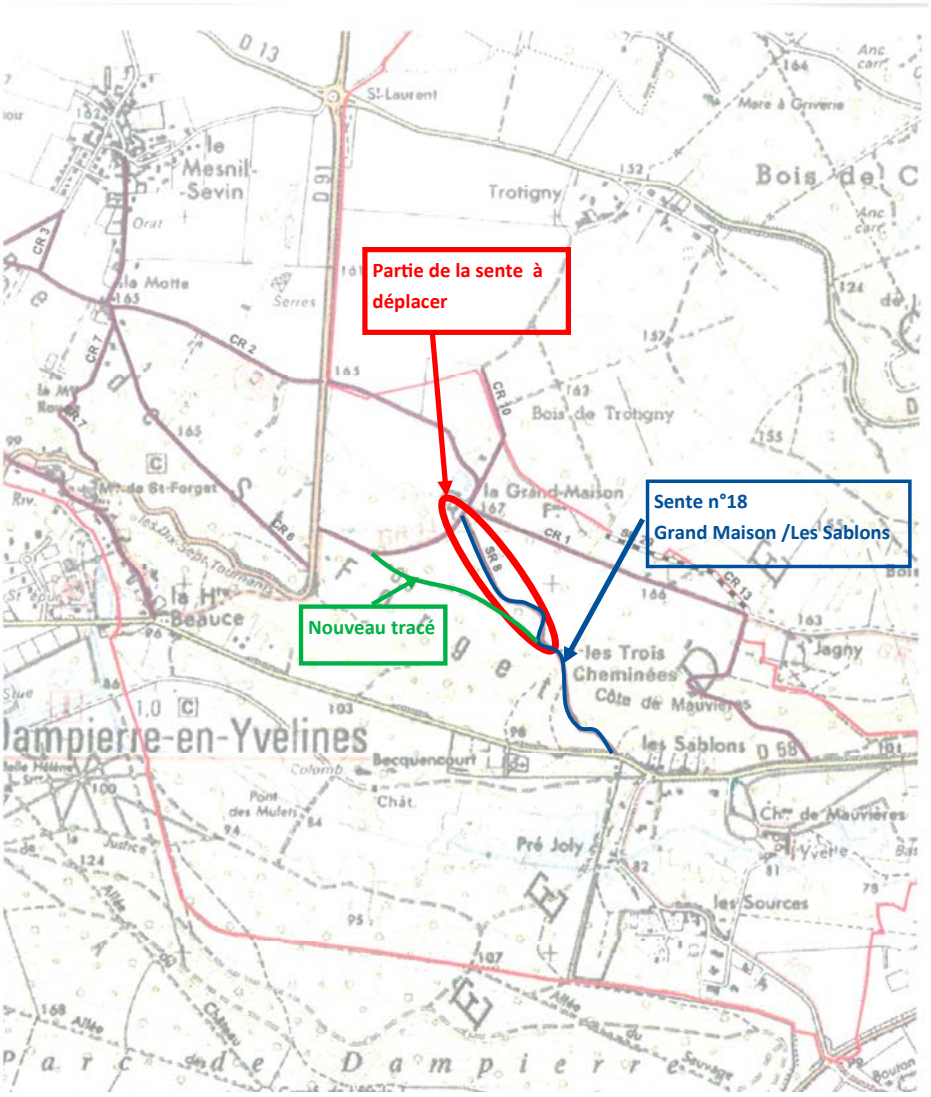

La commune vend la partie du chemin n°18 traversant sa propriété

La commune achète la partie du chemin utilisé aujourd'hui situé au sud de sa propriété.

Ainsi la commune garderait la pleine propriété d'un chemin reliant le plateau à la vallée. Certes il ne serait plus tout à fait au même endroit mais distant d'une centaine de mètres.

La commune demande au propriétaire de prendre en charge les frais de la procédure.

Le propriétaire a donné son accord à la proposition.

En conséquence, le 25 juin 2018, le Conseil municipal a, par délibération, autorisé Le Maire à engager une enquête publique.

C'est pourquoi, dans les prochaines semaines vous pourrez rencontrer en Mairie l'enquêteur public pour faire part de vos remarques sur ce dossier si vous le souhaitez.

Nous tenions à vous présenter ce dossier dans le Ferréolien et vous aurez toutes les informations sur les dates de l'enquête publique par voie d'affichage, ainsi que sur le site de la Mairie. ■

Déplacement de l'arrêt de bus La Haute Beauce

L'arrêt de bus « La Haute Beauce » situé sur la D58 dans le sens Chevreuse - Dampierre est très mal placé.

En effet, il se trouve 100 m avant la rue de la Mairie sur un dégagement dont l'accès est très dangereux. Les deux seules possibilités sont de longer la D58 sans accotement pour se protéger de la circulation ou de passer par le chemin de la butte et traverser un bosquet non éclairé et en domaine privé

À juste titre, les habitants de la rue de la Mairie ont demandé son déplacement dans un endroit mieux sécurisé.

Après contact avec les services de l'état, nous sommes arrivés à proposer un emplacement respectant les normes de sécurité pour les bus.

Celui-ci sera situé pratiquement en face de l'arrêt du sens Dampierre - Chevreuse.

Il offrira aux usagers un accès beaucoup mieux sécurisé en venant de la rue de la Mairie : cheminement sur l'accotement de la D58 et un éclairage.

Le marquage au sol est fait, reste à ce que le transporteur déplace le totem.

Ceci sera fait dans les jours à venir et **le nouvel arrêt prendra effet à la rentrée scolaire 2019 soit le lundi 7 janvier.** ■

Travaux rue de la Roncerie — Assainissement

Des travaux d'assainissement vont avoir lieu rue de la Roncerie pour raccorder les numéros 1 et 3 à l'assainissement collectif.

Les travaux se dérouleront en janvier 2019 et durant les travaux, la rue de la Roncerie sera fermée à la circulation.

Une déviation sera mise en place par la rue de la Motte la rue de la Mare et la rue du Bel Air. ■

Déploiement de la fibre — Internet THD

Le 12 septembre dernier se déroulait à Chevreuse l'installation du NRO (Nœud de Raccordement Optique). Ce NRO réalise l'interface entre le monde internet des opérateurs fixes et la fibre allant chez les particuliers. Cet équipement va permettre de raccorder 13 000 foyers.

À St Forget, les relevés de boîtes aux lettres ont été réalisés et la phase opérationnelle donc plus visible a débuté. Les équipes ont procédé sur le terrain à l'inventaire des infrastructures et vérifié l'état des fourreaux. Le déploiement de la fibre dans le village est en cours pour s'achever fin décembre 2018.

La commercialisation se déroulera durant le 1er trimestre 2019. Durant cette période, « Yvelines Fibre » organisera des réunions publiques pour présenter avec les Fournisseurs d'accès internet, qui souhaiteront venir, leurs offres de service. ■

Conseil Municipal

Résumé des délibérations du Conseil municipal du 25 juin 2018

Délibération autorisant Mr le maire à signer une convention Adhésion au service (RGPD) avec le CIG règlement général de la protection des données

Le maire expose à l'assemblée le projet d'adhésion au service de mise en conformité avec la réglementation européenne pour la protection des données personnelles dit Règlement Général de Protection des données « RGPD »
Au regard du volume important de ces nouvelles obligations légales imposées et de l'inéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission avec le CIG Versailles présente un intérêt certain

Le Conseil autorise le Maire à signer la convention de mutualisation avec le CIG Versailles

Délibération autorisant Mr le maire à signer une convention groupement de commandes pour la dématérialisation des procédures 2019-2022 avec le CIG

Exposé de monsieur le Maire

La constitution de ce groupement de commandes vise à permettre aux collectivités d'accéder à moindre coût à des plateformes de dématérialisation à partir du 1er janvier 2019 jusqu'au 31 décembre 2022.
Le tarif est de 123 € pour la 1ère année d'adhésion pour une commune jusqu'à 1000 habitants puis 32 € les années ultérieures d'adhésion.

Le conseil autorise Monsieur le Maire à signer une convention entre la Mairie et Le CIG Versailles

Délibération frais écolage 2018 2019

Le conseil, approuve à l'unanimité que le montant proposé par l'association des maires du canton de la participation financière (frais écolage) versé par la commune d'origine à la commune d'accueil soit fixé à 488€ par élève scolarisé en école primaire et 973€ par élève scolarisé en école maternelle.

Délibération dépenses à imputer au compte 6232

Le comptable demande une délibération précisant toute les dépenses imputées sur l'article 6232.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise les dépenses suivantes à l'article 6232 :
- Cotisations URSSAF, retraite complémentaire pour les orchestres, artistes et musiciens, cotisations à la SACEM
- Prestation de musiciens pour l'animation à l'occasion des fêtes du village
- Cadeaux offerts par la commune à l'occasion d'événements familiaux (mariage, naissance …), d'évènements liés à la carrière (mutation, fin de stage, médaille, départ à la retraite…) ou d'autres évènements importants, d'agents communaux ou toutes personnes ayant un lien privilégié avec la commune et dont le montant maximal est fixé à 300 €,
- Gerbes, fanfare et buffet, viennoiserie, pâtisserie dans le cadre des commémorations, fêtes communales
- frais de restaurant
- Voyages d'études des élus locaux ayant un intérêt direct avec l'intérêt de la commune.
- Dépenses liées aux manifestations à l'occasion des veilles et des jours des Fêtes nationales,
- Dépenses liées aux manifestations organisées par la commune : Noël enfants, repas de l'amitié, feux d'artifice, vœux du maire, commémorations etc.

Délibération reprise concession cimetière

Autorise, à l'unanimité, Monsieur Le Maire à reprendre une concession de plus de 15 ans et non renouvelée depuis 2016 et déclaré abandonnée par les descendants.

Délibération autorisant Mr le maire à signer tous les documents inhérents au dossier de Mr Onorio Franchitti

Le conseil municipal par 8 voix pour et 1 voix contre:

Autorise M le Maire à engager une enquête publique
Autorise M Le Maire à représenter la commune aux opérations de bornages
Etant précisé que le conseil municipal sera appelé à nouveau à délibérer après avoir pris connaissance des conclusions de l'enquête publique, aux fins d'autoriser la vente à Monsieur Onorio FRANCHITTI de la portion non utilisée de la sente rurale n°18 et l'acquisition concomitante de l'emprise du chemin de substitution créé de fait sur la parcelle cadastrée Section C n°25;

Conseil Municipal

Résumé des délibérations du Conseil municipal du 8 octobre 2018

Délibération autorisant Mr le Maire à signer la convention relative au remboursement des honoraires des médecins de la commission de réforme et du comité médical interdépartemental et des expertises médicales.

Le maire expose à l'assemblée que la convention expire fin 2018 et doit être reconduite en 2019. La collectivité n'est concernée que si elle a un employé qui passe devant cette commission. Pour St Forget il y a un employé concerné et donc nous participerons au remboursement des honoraires.
Le conseil municipal après en avoir délibéré
DECIDE A L'UNANIMITE
D'autoriser le Maire à signer la convention relative au remboursement des honoraires des médecins de la commission de réforme et du comité médical interdépartemental et des expertises médicales.

Délibération autorisant Mr le maire à signer la convention d'adhésion au service de médecine préventive.

Le maire expose à l'assemblée que la convention expire fin 2018 et doit être reconduite en 2019. La médecine préventive concerne les visites médicales obligatoires pour les employés communaux. Elles ont lieu tous les 2 ans.
Le conseil Municipal après en avoir délibéré,
DECIDE A L'UNANIMITE
D'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention d'adhésion au service de médecine préventive

Délibération régularisation de la création des emplois de la collectivité

Afin de régulariser une situation la trésorerie de Maurepas demande le tableau des effectifs de la collectivité qui n'était pas fait. Seules les délibérations existaient.
Monsieur le maire présente le tableau des effectifs de la collectivité.
Le conseil Municipal après en avoir délibéré,
DECIDE A L'UNANIMITE
D'adopter le tableau des effectifs tel que présenté.

Approbation du rapport sur le prix et la qualité des Services Publics d'Assainissement pour l'année 2017

Monsieur le Maire expose ce rapport, indique que ce rapport sera à la disposition du public en Mairie, indique que l'information sera donnée par voie d'affichage.
Le conseil Municipal après en avoir délibéré,
DECIDE A L'UNANIMITE
Qu'il a pris connaissance de ce rapport
Qu'il sera mis à la disposition du public
Que l'information sera donnée par voie d'affichage

Délibération fixant les frais de représentation du Maire

Monsieur le Maire expose que pour pouvoir se faire rembourser certains frais il est nécessaire que le Conseil municipal approuve la délibération présentée.
Les remboursements ne se font que sur justificatifs, que sur des dépenses engagées par le maire seul, dans le cadre de ses fonctions pour l'intérêt de la commune.
Le montant maximum est fixé à 360€ annuel.
Le conseil Municipal après en avoir délibéré,
DECIDE A L'UNANIMITE
L'adoption de la délibération fixant les frais de représentation

Délibération sollicitant la subvention auprès du conseil départemental pour des travaux de sécurité routière Rue des Sources.

Monsieur le Maire expose que suite à un courrier du conseil départemental indiquant que la commune n'avait pas présenté de dossier en 2018 au titre des amendes de police et qu'il restait des crédits disponibles un dossier pouvait être déposé.
En conséquence la commune a déposé un dossier pour des travaux de sécurisation rue des Sources.
Le conseil Municipal après en avoir délibéré,
DECIDE A L'UNANIMITE
D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès du conseil départemental une subvention pour des travaux de sécurisation rue des Sources. ■

Prévention aux dangers du monoxyde de carbone

Des gestes simples pour les éviter | campagne de prévention menée par la Préfecture des Yvelines

Le monoxyde de carbone est un gaz très dangereux : il ne se voit pas et ne sent rien. Mais quand on le respire, il prend la place de l'oxygène. On a mal à la tête, envie de vomir, on est très fatigué.
On peut aussi s'évanouir ou même mourir. Pour parler du monoxyde de carbone, on dit aussi « CO ».

D'où vient-il ?

Ce gaz vient des appareils de chauffage ou de cuisson qui marchent au gaz, au bois, au charbon, à l'essence, au fuel ou à l'éthanol. Ce gaz ne vient pas des appareils électriques.
Ces appareils peuvent produire du monoxyde de carbone quand ils ne marchent pas bien : cuisinière, chaudière et chauffe-eau, chauffage d'appoint non électrique, poêle, cheminée, mais aussi brasero et barbecue, groupe électrogène, moteur de voiture, de moto ou d'appareil de bricolage.

Pour se protéger

Tous les ans, avant l'hiver, faites vérifier vos appareils de chauffage par un professionnel : chaudière, conduit, chauffe-eau, poêle, cheminée, etc.
Demandez-lui une « attestation d'entretien » qui prouve que l'appareil est bien entretenu.
Si un professionnel installe une chaudière au gaz, demandez-lui une « attestation de conformité » qui prouve qu'elle est bien installée.

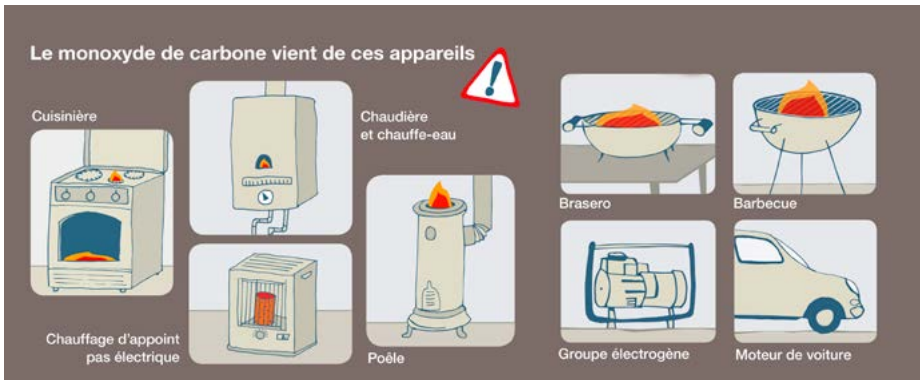

Bien utiliser vos appareils :

- n'utilisez pas les appareils de cuisson, cuisinière, brasero, barbecue… pour vous chauffer
- n'utilisez pas les appareils prévus pour dehors (barbecue, brasero) dans le logement
- les groupes électrogènes s'installent en dehors du logement - pas dans le logement, ni dans la véranda, ni dans le garage, ni dans la cave
- si vous utilisez un poêle à bois, n'utilisez que du bois (sans vernis et sans peinture)
- ne laissez pas votre moteur de voiture allumé dans le garage
- utilisez un chauffage d'appoint au maximum 2 heures de suite et dans une pièce avec aération
- ne bouchez pas les ouvertures qui permettent à l'air de circuler (sous les portes, dans la cuisine, la salle de bain, etc.)
- aérez chaque jour votre logement pendant au moins 10 minutes, même en hiver.

Les gestes d'urgence

Quand un appareil de chauffage ou de cuisson marche et que vous avez mal à la tête, envie de vomir, ou si vous vous sentez mal, il y a peut-être du monoxyde de carbone chez vous :
- ouvrez les fenêtres et les portes
- arrêtez les appareils de chauffage et de cuisson
- sortez de chez vous.

En cas d'urgence
18 : Pompiers
15 : Samu
114 : Secours personnes sourdes et malentendantes (sms/fax)
112 : Numéro d'urgence depuis un portable
Attendez l'accord des secours avant de rentrer chez vous. ■

Prévention aux cambriolages

Ayez les bons refléxes | campagne de prévention menée par la Gendarmerie Nationale

■ PERSONNES SUSPECTES

Démarcheurs, porte à porte, distribution de calendriers, prospectus contenant des numéros d'urgence…

► Ne fournissez aucune information. Ne laissez personne entrer dans votre domicile en cas de doute.

■ VÉHICULES SUSPECTS

Un véhicule circule à faible allure, passe à plusieurs reprises dans votre quartier…

► Relevez la plaque d'immatriculation ainsi que le modèle du véhicule

■ MARQUAGES SUSPECTS

Feuilles déposées sur votre portail, morceaux de bois placé dans l'ouverture de votre portail, ficelle, morceaux de papier…

► Faites le tour de votre voisinage

Prévention aux arnaques de la consommation

6 recommandations de UFC QUE CHOISIR

Le Réseau anti-arnaques, partenaire de l'UFC, est spécialisé dans la lutte contre les arnaques de la consommation. Voici, sous forme d'adages, six recommandations pour mieux les détecter et les éviter.

« Ce qui est gratuit n'existe pas »

Tout commerçant travaille pour vivre et pour dégager du bénéfice. La gratuité, ou un prix anormalement bas, d'un produit ou d'une prestation cache nécessairement une contrepartie financière, immédiate ou différée.

« Ce qui guérit tout ne guérit rien »

Les méthodes de santé miracle ne sont guère modestes : elles prétendent tout guérir, ce qui constitue de fait une aberration.

« Celui qui, votre avenir prédit, pour votre argent surtout éprouve de la sympathie »

L'humanisme existe-t-il chez les voyants de la vente à distance. Certainement pas puisqu'ils sont majoritairement fictifs. Le seul objectif, même lorsque la prestation est offerte, est de vous faire régler différents frais (envoi, administratif, offrande).

« On travaille pour être payé, on ne paie pas pour travailler »

Bannir les offres d'emploi ou travaux à domicile qui impliquent d'effectuer un paiement. Il ne faut pas inverser les rôles.

« Toute vigilance, internet anéantit »

Face à un magasin défraichi, peu achalandé et peu fréquenté votre vigilance sera de mise. Ces alertes disparaissent sur internet quand vous découvrez la page d'accueil. Soyez curieux avant de vous engager (mentions légales, forums, Réseau anti-arnaques).

« Aux liens internet vous renoncerez »

Plutôt que de cliquer sur le lien d'un message qui semble émaner de votre banque ou de votre opérateur de téléphonie, accédez directement à votre espace client pour consulter les informations nécessaires. ■

contact@parc-chevreuse.ufcquechoisir.fr
www.ufc-parc-chevreuse.org

Croix-Rouge

Déménagement de l'Unité Locale de Chevreuse

L'Unité Locale de la Croix-Rouge française de Chevreuse a déménagé **Rue du Vieux Cimetière à Chevreuse.**

Ce déménagement permet de regrouper toutes les activités de l'unité locale :

- Permanence : chaque mardi de 14 h à 17 h ;
- Formation aux premiers secours ;
- Aide alimentaire : les lundis et mercredis ;
- Vestiaire (accès par le 23, rue de Versailles) :
  - Retrait des vêtements le lundi de 14 h à 17 h
  - Dépose des vêtements le mardi de 16 h à 18 h

Rappel : le vestiaire de Saint Rémy-lès-Chevreuse est ouvert le samedi de 10h à 12h.

■ Un poste informatique est mis à disposition : une inscription est obligatoire et doit être demandée par mail ou par téléphone.

Contact
01 30 52 18 04
croixrouge-chevreuse@wanadoo.fr

Pour rappel, les actions de l'Unité Locale de Chevreuse sont :

- **Aide Alimentaire**
- **Urgence et autres opérations**
- **Activité textile et recyclerie**
- **Formation aux premiers secours**
- **Samu Social et équipes mobiles**

Vous souhaitez nous rejoindre, n'hésitez pas à nous contacter.

Animations à Saint-Forget

Pétanque - 6 octobre 2018

Dernier concours de pétanque de l'année, mais pas des moindres. Les boulistes avaient commandé le soleil pour cette édition de la joyeuse pétanque Ferréolienne.

Tout a commencé par un barbecue en T-shirt… et oui l'automne tarde à arriver. 8 Huit équipes se sont rencontrées, avec un podium haut en couleur. Mr le Maire qui faisait équipe avec Philippe Wansard, Président du Foyer rural se sont montrés convaincant durant la finale…

Fête de la Pomme - 21 octobre 2018

Après une belle cueillette en famille dans le pré-verger et sous un beau soleil, place à la réalisation de succulentes tartes aux pommes. Travail collectif et assidu autour de la table.

Halloween - 10 novembre 2018

Malgré une météo un peu taquine, les petits vampires, les sorcières et les princesses s'étaient donnés rendez-vous pour aller dévaliser les habitants du Mesnil Sevin, qui ont bien voulu se prêter au jeu.

Tout cela s'est terminé au chaud dans la bibliothèque, avec des boissons et des friandises, au son des lectures comptées par Cécile notre bibliothécaire.

Commémoration du 11 novembre

Le 11 novembre 2018 commémorait le centenaire de l'armistice de la grande guerre.

Comme chaque année à St Forget, la commémoration avait lieu au cimetière en présence de la FNACA et de la fanfare de Levis St Nom.

Malgré une météo très capricieuse, beaucoup de Ferréoliens avaient fait le déplacement, et quelques Ferréoliens de la jeune génération avaient répondu présents pour ne pas oublier et perpétrer le souvenir.

Beaujolais nouveau - 16 novembre 2018

Très bon cru pour cette nouvelle édition du Beaujolais 2018.

Fromages affinés, charcuterie et douceurs pour les desserts. Nous avons eu le plaisir de nous retrouver pour partager ce moment durant lequel nous découvrons de nouveaux visages du village. C'est l'occasion de faire connaissance…

Infos communales

Brevet des Collèges

Vendredi 16 novembre avait lieu au collège Coubertin à Chevreuse la remise des diplômes du brevet des lauréats de juin 2017 par les élus des municipalités sous la présidence de Madame la principale.

Ainsi, pour St Forget, 7 élèves ont été diplômés.

Nous adressons toutes nos félicitations aux lauréats et leur adressons tous nos vœux de réussite pour la suite de leur scolarité.

Zéro Phyto

Nationalisations

Le 11 octobre 2018 avait lieu à la Sous-Préfecture de Rambouillet la remise des décrets de naturalisation des personnes qui souhaitaient obtenir la nationalité française.

Le Maire de St Forget était convié à cette cérémonie très importante et officielle qui change profondément la vie de ces nouveaux compatriotes.

Ainsi c'est avec un sentiment de fierté et d'honneur que **M. Dymnicki, M. Guy Rodwell et Melle Clémentine Rodwell,** habitants de St Forget, ont reçu de la part du Maire, le décret officialisant leur nationalité française.

Lavoir

La nature ayant horreur du vide, les taillis et mauvaises herbes avaient envahi les alentours du lavoir de la source aux fées, le rendant moins visible et accessible des promeneurs.

Notre employé communal avec l'aide de Saint Lambert a effectué un travail remarquable pour que cet endroit très apprécié des randonneurs retrouve accessibilité et visibilité.

Contrat rural

Comme annoncé dans le dernier Ferréolien, un planning prévisionnel ciblait un début de travaux en octobre 2018.

Les documents de consultation des entreprises n'ont été finalisés que fin novembre ce qui fait que les travaux ne pourront commencer que début février 2019.

L'indisponibilité de la salle se retrouve repoussée au 1er semestre 2019.

Nous vous tiendrons informés plus précisément lorsque les entreprises seront choisies et que nous disposerons d'un planning plus détaillé.

Association
pour le Maintien
d'une Agriculture
Paysanne

La ferme de Morgane

des légumes bios à côté de chez nous !

par Morgane Converset et isabelle Chenailler

Du bio et de la bonne humeur !!

C'est un bon résumé de la situation!

L'installation de la ferme maraîchère bio de Morgane Converset se poursuit...

Une étape a été franchie cet été, et non sans mal, le branchement de l'eau sur le terrain est fait.

En attendant que cette eau arrive par les tuyaux, Morgane et des amapiens ont alimenté en eau les légumes en amenant le précieux liquide dans des bidons...

Les légumes n'en sont que meilleurs aujourd'hui ! Quelle énergie il a fallu... Mais quel plaisir d'avoir contribué à atteindre l'objectif !

Maintenant, ce sont les tunnels qui se montent... Du courage, de la sueur, de l'entraide sont encore au programme!! Et après un premier tunnel monté, que Morgane exploite d'ores et déjà, la conclusion avec les 2 prochains tunnels montés et bâchés sera peut-être la récompense de Noël ? A suivre au prochain numéro !

Et dans ces conditions pas si simples, Morgane nous fournit des paniers riches en bons légumes et très diversifiés! Chacun se régale chaque fois, découvre, cuisine ! Quelle richesse !

Les distributions d'Amapouss' ont donc repris depuis début septembre et le nombre de parts de légumes augmente progressivement...

L'AMAP Amapouss', c'est de la convivialité et du soutien à l'installation d'une petite ferme pour une production bio locale ! Un vrai bonheur !

La dernière activité en date a été la fabrication de choucroute (ci-dessous) !

Au passage, Amapouss' et Morgane remercient la mairie de Saint Forget et Jean-Luc Jannin pour leur soutien régulier !

Et actuellement, de nouveaux produits devraient être proposés aux amapiens d'Amapouss' par le biais de partenariats avec quelques nouveaux producteurs !

Encore quelques évolutions sur le terrain pour 2019, et ce sera presque parfait! Un hangar, de l'électricité et un accès à la route! De quoi s'occuper pour l'an prochain !

Si vous êtes intéressés pour nous rejoindre, n'hésitez pas à contacter AMAPOUSS' et/ou venir voir une distribution.

Tous les renseignements sont à retrouver sur le site d'Amapouss': amapouss.weebly.com

AMAPOUSS

Infos pratiques

Cours de Pastel

Peintre Pastelliste professionnelle, Marie-Laure Piffeteau vous propose des cours hebdomadaires au Mesnil Sevin, au carrefour de Chevreuse, Dampierre, Le Mesnil St Denis et St Quentin en Yvelines

- Lundi de 13h30 à 16h00
- Mardi de 10h à 12h30 ou de 14h à 16h30
- Mercredi : *cours du soir en attente d'ouverture - horaires non fixés 19h30-20h à 21h30-22h00*

Des cours conviviaux qui s'adressent à tous, débutants ou confirmés, pour le plaisir de partager ma passion, avec une approche ludique de la couleur et du dessin tout en respectant les règles notamment de la perspective et du portrait.

Venez participer à un cours gratuit !

Marie-Laure Piffeteau
06 60 64 14 39
mlaurepiffeteau@gmail.com
www.mlaurepiffeteau.com

Stationnement à Saint Rémy lès Chevreuse

NOUVEAU RÉGLEMENT
DU STATIONNEMENT
À SAINT-RÉMY-LÈS-CHEVREUSE

À PARTIR DU 2 MAI 2018

ABONNEMENTS POSSIBLES
NOUVEAUX HORODATEURS

- **Aucune augmentation** pour les habitants, les commerçants et les professionnels de santé saint-rémois, un choix de la municipalité.
- **Tarifs spécifiques différents** pour les habitants de la Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse (CCHVC) hors Saint-Rémois et pour les extérieurs.
- **Paiement à la journée, à la semaine ou au mois** à l'horodateur en espèces, par paiement contact ou carte de crédit.
- **Abonnement annuel** au poste de police municipale. (carte d'abonnement déposée de façon visible sur le tableau de bord ou le pare-brise du véhicule en stationnement).
- Pour les Saint-Rémois et les habitants de la CCHVC, vous rendre au poste de la police municipale **pour récupérer un macaron** (attribué sur justificatif de domicile et carte grise).

Saint-Rémy lès-Chevreuse
Police Municipale
2 rue Victor hugo
01 30 47 05 05
police@ville-st-remy-chevreuse.fr

POLICE MUNICIPALE

Comment ça marche ?

Exemple : je me gare sur une place de parking

Si je stationne de 0 à 1h c'est gratuit

Si je stationne de 1 à 12h* par jour

- **Je paye 1 €** si je suis Saint-Rémois, commerçant ou professionnel de santé saint-rémois
- **Je paye 2 €** si je suis Habitant de la CCHVC autres que Saint-Rémois
- **Je paye 3 €** si je suis extérieur

Si je stationne 12h et plus par jour

Je paye 25 €
Sans distinction

*Nombre d'heures de stationnement consécutives
**Forfait post-stationnement

Si je m'abonne

Abonnements	Saint-Rémois, commerçants ou professionnels de santé saint-rémois	Habitants de la CCHVC autres que Saint-Rémois	Extérieurs
Semaine	3,50 €	6 €	12 €
Mois	15 €	25 €	50 €
An	150 €	250 €	400 €

Je ne paye pas mon stationnement

Constat de l'absence de paiement
L'agent établit
un FPS d'un montant de 25 €**

- Je paye dans **les 3 mois le FPS est de 25 €**
- Je paie dans un délai supérieur à 3 mois **le Titre exécutoire est de 75 €** (FPS de 25 € + une majoration de 50 €)

Pour les zones réglementées (anciennement zone bleue), **amende forfaitaire de 35 €** (majorée si non réglée dans les 45 jours).

Pour le stationnement gênant sur les passages piétons, les trottoirs ou les pistes cyclables, places handicapées, **l'amende forfaitaire de 135 € reste applicable (majorée si non réglée dans les 45 jours).**

Initiative citoyenne

LA RACINE

UNE MONNAIE CITOYENNE POUR SOUTENIR L'ACTIVITÉ LOCALE

1 Racine = 1 euro

Ces nouveaux billets sont plus qu'une monnaie, ils sont des **marqueurs d'engagement.** Chaque personne qui en possède a**ffiche ainsi sa volonté de faire vivre son territoire** et envoie un message fort de soutien aux artisans et aux commerçants.

Voilà 3 ans que l'idée a germé dans un collectif d'habitants et d'associations : créer une monnaie locale et citoyenne et complémentaire à l'euro (MLCC) **pour soutenir l'économie réelle et le développement local.**

Certains développent des circuits courts ou s'engagent dans la transition écologique, le collectif a choisi de redonner le pouvoir aux consommateurs. Le pouvoir de choisir et de cibler où va circuler l'argent qu'ils dépensent. Dans le schéma classique, les euros que vous avez donné au commerçant local vont être aussitôt enregistrés ou déposés en banque et ils partent alors dans le pot commun des transactions virtuelles et internationales, pratiqués par nos systèmes bancaires. À l'inverse, en privilégiant la monnaie locale, on sait que notre argent continue de circuler dans l'économie réelle et entre les acteurs locaux, sans intermédiaires, ni commissions. Et comme, on ne gagne rien à épargner cette monnaie, dans les faits, elle circule 3 fois plus vite qu'une monnaie traditionnelle !

C'est d'ailleurs ça l'innovation d'un tel système : **créer un sentiment de solidarité et de responsabilité entre consommateurs et professionnels.** En payant en Racines, le particulier incite le professionnel à jouer lui aussi la carte du local, du réseau et à soutenir les autres professionnels autour de lui. Et ça marche ! On compte déjà une cinquantaine de monnaies locales en France et les professionnels qui les acceptent ont vu leur chiffre d'affaire augmenter de 3 à 6 %. Ils découvrent aussi très souvent d'autres professionnels du coin qu'ils ne connaissaient pas et qui deviennent alors des fournisseurs ou des prestataires. 86% des consommateurs découvrent aussi un ou plusieurs professionnels en adhérant à ce réseau.

La richesse se crée quand la monnaie circule

Et le particulier, qu'a-t-il à y gagner ? Et bien sans dépenser plus, ses achats ici vont contribuer à faire circuler la monnaie et ainsi soutenir d'autres commerces à côté, d'autres prestataires voisins… pour que la région qu'il habite reste vivante, attractive, pour que les paysages ruraux restent entretenus par des producteurs.

Des valeurs partagées

Toutes les entreprises peuvent accepter d'être payées en Racines : commerçants, professions libérales, artisans, indépendants ... Pour entrer dans le réseau, il suffit de s'engager à respecter les valeurs de notre charte. C'est-à-dire, faire circuler cette monnaie, rechercher des fournisseurs dans le tissu économique local, privilégier la production, la distribution et la consommation de produits et savoir-faire locaux et de saison, donner la préférence aux activités économes en ressources ou utilisant les énergies renouvelables.

Enracinez-vous !

Une 1ère phase pilote en juin sur Chevreuse et les Molières a permis de rôder les aspects logistiques et d'identifier les points à améliorer. À présent, la Racine se déploie dans les communes qui composent le PNR, mais aussi dans d'autres bassins de vie alentours. ■

- **Lancement officiel en Octobre 2018**
- **+ de 380 adhérents**
- **Déjà 62 commerçants et professionnels qui acceptent les paiements en Racines.**

Pas d'intermédiaire, pas de commission

L'association La Racine n'a pas de but lucratif. Elle finance le système (impression billets, site internet, logistique) avec les adhésions annuelles (8 € pour le particulier, 30 € pour les associations et 45 € pour les professionnels).

Le particulier change ses euros en Racines dans les comptoirs de change. Il peut les dépenser chez tous les professionnels du réseau, mais pas les reconvertir en euros.

Pour le professionnel, les racines encaissées peuvent être utilisées pour régler ses factures chez d'autres pros du réseau, pour se verser une part de sa rémunération, ou payer une partie du salaire pour les employés volontaires.

Le Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse a versé des subventions pour le lancement de cette monnaie dont les objectifs de soutien à l'économie locale et aux filières courtes sont tout à fait cohérents avec la Charte du Parc.

Infos, cartographie des professionnels et adhésions en ligne :
www.laracine-monnaie.fr

La photo du Férréolien

par Guillaume LEBRASSEUR
photographe à Saint Forget

Dates à noter

Les Voeux du Maire
dimanche 6 janvier 2019
à 11h à la salle communale du Mesnil Sevin

Elections européennes
dimanche 26 mai 2019

Etat civil

Décès

Mme GARNIER Liliane née BROCHOT
le 30 mai 2018

Mme LEROI Alice née TAURAN
le 8 juillet 2018

M. KORSAKOFF Nikita
le 2 août 2018

Déchets

Ramassage des encombrants
14 février 2019
20 septembre 2019

Collecte des déchets végétaux
du lundi 1er avril au lundi 9 décembre 2019 inclus

Saint-Forget fait partie de la Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse et du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse.

Conception graphique : www.effet-immediat.com